



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Pour une VRAIE loi climat !

écrit par Yoann Balestrat | 23 avril 2021

Les propositions de la **Convention Citoyenne pour le Climat (CCC)** devaient, selon l'engagement pris par le président de la République, être reprises « sans filtre ».

Pourtant, dans le projet de loi « climat et résilience » présenté par le Gouvernement, **les 149 mesures** formulées ont été amoindries voire dénaturées lorsqu'elles n'ont pas été tout bonnement écartées...

Dans ce cadre, un **appel national « pour une vraie loi climat »** a été lancé et, à Saint-Junien, un rassemblement a été organisé le 27 mars, dans le plus strict respect des gestes barrières, par plusieurs associations environnementales. **Notre collectif Énergie citoyenne s'est mobilisé en nombre à cet événement qui a réuni plus de 70 personnes !**

Membre haut-viennois de la CCC, Guy Kulitza est intervenu pour nous faire part de son expérience et de sa déception.

Guy Kulitza, ce n'est pas initialement un militant de l'écologie. Juste une personne qui fait son devoir en triant ses déchets.

Guy Kulitza, c'est un simple citoyen qui, tiré au sort pour faire partie des 150 membres de la CCC, a travaillé avec sérieux sur les questions climatiques et écologiques.

Guy Kulitza, c'est la démonstration que dès lors que l'on étudie de façon approfondie ces sujets, on ne peut que soutenir des propositions fortes, les seules à même de changer la donne.

Guy Kulitza, c'est nous, c'est vous.

Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Jean-Sébastien Piel, Clémence Pique et Nathalie Tarnaud.

Pour nous contacter : energie-citoyenne@laposte.net ou 06.46.66.24.97

↑ L'intervention-témoignage de Guy Kulitz

↑ Quelques photos du rassemblement ↑









Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Une route à contresens !

écrit par Yoann Balestrat | 23 avril 2021

Notre collectif se mobilise contre la création d'une portion de 200 mètres de route pour relier la zone de La Vergne à celle des Martines[1], projet porté par la communauté de communes. En voici les principales raisons.

1. L'impact sur le cadre de vie

Le projet va bouleverser le quotidien des habitants des lotissements adjacents. Pour s'en convaincre, il suffit de s'y promener et d'y découvrir la tranquillité qui y règne. La circulation va fortement

augmenter dans le quartier, sachant que la route est destinée à « supporter un trafic de poids lourds important »[\[2\]](#). Demain ne sera plus comme avant.

2. Une question démocratique

Quand on échange avec les riverains, personne n'a été sollicité pour donner son avis sur le projet. La décision a été prise sans aucune concertation. Ce n'est pas acceptable !

3. Un coût exorbitant

Le montant des travaux s'élève à 572 000 euros hors taxes (HT). On vous laisse ajouter les taxes pour obtenir le coût total du projet... En somme, c'est bien plus d'un demi-million d'euros d'argent public pour 200 mètres de route ! Une gabegie à l'heure où nos finances publiques sont exsangues et où notre société doit faire face à une crise économique et sociale majeure. Est-ce vraiment là la priorité ?

4. Un projet anti-écologique

Le terrain sur lequel doit être construite la route jouxte un petit étang et une zone humide (voir les photos ci-dessous). Cet espace a un intérêt écologique certain, *a fortiori* à l'heure du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Il a également vocation à constituer un îlot de fraîcheur et de calme pour les riverains. Enfin, dans la conception même du projet, aucune piste cyclable n'est prévue... Une succession d'aberrations.

5. L'alternative : la voie verte

On entend déjà le refrain de certains qui cherchent à nous disqualifier de façon caricaturale en nous traitant d'« anti-tout ». Facile, mais faux ! La preuve : à la place de cette route très coûteuse, nous proposons de travailler avec les riverains à la création d'une « voie verte », c'est-à-dire un chemin de promenade dédié exclusivement aux mobilités douces (piétons, vélos, trottinettes, patins à roulettes, etc.).

En définitive, ces 200 mètres de route ne sont pas anecdotiques. Ils sont révélateurs d'une logique d'aménagement incroyablement dispendieuse et totalement dépassée. Ne commettons pas aujourd'hui les erreurs d'hier et arrêtons d'artificialiser nos sols à tout va. Faisons preuve de sérieux et pensons à l'avenir. Telle est notre ligne de conduite.

[\[1\]](#) Soit de La Poste à Mr.Bricolage.

[\[2\]](#) Délibération adoptée le 28 janvier 2021 par le conseil communautaire.

Photos du site



L 'étang



La zone humide



L 'agrandissement du lotissement privé (61 parcelles)



L'impasse actuelle (rue Auguste-Merle, à proximité de Mr.Bricolage)



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Un vieux chemin condamné pour optimiser la zone industrielle ?

écrit par Frank Bernard | 23 avril 2021

A propos de piste cyclable, la POL a l'opportunité d'en créer une, du plus grand intérêt. La commune de Saint-Junien vient en effet de lui céder l'emprise d'un ancien chemin rural aux portes de la ville. Aujourd'hui cerné par l'aérodrome et la zone de Boisse, ce chemin communal n'est plus entretenu et donc délaissé. Il fut pourtant pendant des siècles un tronçon du chemin de La Bretagne, raccordé au grand chemin de Saint-Junien à Limoges. Cet itinéraire historique, en outre, ne manque pas de charme : tracé en crête, il offre de belles vues sur les Monts de Blond, et bordé d'une double rangée de chênes, il présente un intérêt écologique et esthétique.

En établissant une bande de roulement écologique (revêtement perméable) de 2 mètres de large, il est possible d'en faire à peu de frais une bonne piste cyclable, bien intégrée dans son environnement naturel. Elle se raccorderait d'un côté au carrefour de l'Europe (en rétablissant la partie du chemin accaparée par la zone de dépôt des ateliers communaux) et de l'autre à la nouvelle zone industrielle, dotée elle-même de chemins adaptés à la circulation cycliste. Autrement dit, un moyen d'ouvrir de nouveaux horizons, vers le nord de la commune, aux amateurs de randonnée pédestre et cycliste.

Mais cela ne semble pas être le projet de la POL. L'acquisition du chemin répond plutôt au désir de rationaliser le découpage de l'espace en parcelles destinées à la vente. L'enjeu environnemental risque passer après les enjeux commerciaux, et le chemin en fera les frais. Procès d'intention, nous diront les dirigeants de la POL ; pourtant un nouveau chemin a bien déjà été tracé, appelé chemin de substitution (rapport de l'enquête publique, décembre 2019). Si nos inquiétudes ne sont pas fondées, si la POL a bien l'intention de préserver le chemin, voire de le valoriser, nous serons les premiers à nous en réjouir.



Etat actuel du chemin à préserver



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)

- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Parking Hermès-Cité du cuir : d'autres solutions

écrit par Frank Bernard | 23 avril 2021



Le stationnement et la circulation sont à l'évidence le problème majeur pour la réimplantation d'activités sur les bords de Vienne. Il est déjà difficile de parquer les automobiles des 130 salariés d'Hermès, comment faire quand ils seront 260 (en 2022) et quand ouvrira la Cité du cuir qui compte accueillir 30000 visiteurs ?

La POL a fait le choix de nouveaux parkings créés en empiétant sur le talus de la voie ferrée et en vendant à Hermès une parcelle de prairie. Autrement dit, en artificialisant un peu plus notre environnement. Notons que se posera le problème de la sécurité des piétons qui devront parcourir plusieurs centaines de mètres, entre le parking et l'usine Hermès, le long d'une route à fort trafic et rétrécie par le stationnement sur les deux côtés.

Pourtant il existe d'autres solutions. Un vaste espace vacant et déjà aménagé, convenant parfaitement au stationnement, existe à proximité : la zone de l'ancienne gare de marchandises. Une fois garés, les automobilistes n'auront plus qu'à traverser la voie ferrée et la route. Pour un franchissement en toute sécurité, plusieurs solutions existent : la plus ambitieuse serait une passerelle pour piétons surplombant les deux axes. La circulation des trains à Saint-Junien n'étant pas très intense et la gare toute proche, il est aussi possible d'établir sur la voie un passage à niveau pour piétons, suivi d'une rampe douce le long du talus pour rejoindre la route en face de l'entrée de l'usine et de la Cité du cuir.

La question du coût ne se pose guère pour la deuxième solution, les aménagements étant légers. Quant à la passerelle, elle peut être cofinancée avec Hermès utilisateur du parking. Pas d'obstacle majeur non plus avec la zone de protection des monuments historiques, car une passerelle métallique s'inscrit parfaitement dans le paysage industriel des bords de Vienne (il en existe à l'usine des Seilles).

Pour éviter de franchir la voie ferrée, certains proposent la création d'un cheminement le long de la voie ferrée, de la gare au tunnel de la rue du Docteur Roux. Cette solution, qui nécessiterait d'acheter des parcelles à des particuliers, apparaît peu envisageable au regard des distances induites, qui pourraient décourager les automobilistes.

En définitive, l'utilisation de la gare de marchandises comme parking est la solution évidente ; d'ailleurs la POL envisage d'y avoir recours, plus tard, pour les visiteurs de la Cité du cuir, mais avec un système de navettes peu crédible. Pourquoi repousser ce qui est inéluctable ? Pourquoi n'avoir pas fait étudier et chiffrer sérieusement d'autres solutions que la création de nouveaux parkings ? Pourquoi préférer le coût environnemental au coût financier ?



*energie citoyenne
pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

L'usine des Seilles et les bords de Vienne, un dossier à l'arrêt.

écrit par Frank Bernard | 23 avril 2021



Interpellé dans la presse sur le devenir de l'usine des Seilles, le président de la POL, Pierre Allard, s'est étonné que les élus d'Energie-citoyenne ne découvrent que maintenant le dossier des friches industrielles. Ignore-t-il que ces trois élus ne sont en place que depuis deux mois et qu'ils n'ont donc participé à aucun des choix faits depuis 15 ans sur cette question ?

Profitant de son invitation à « faire entendre leur voix », ces élus ont fait mettre à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire (jeudi 24 septembre) la question du devenir de l'usine des Seilles : quelles mesures d'urgence et surtout quelles perspectives à moyen terme ? Pierre Allard a rassuré sur la mise en sécurité du site, c'est à dire le renforcement des murs pour éviter leur effondrement sur la route, qui devrait ainsi être enfin rouverte à la circulation. En revanche, rien sur la suite, si ce n'est la prochaine mise en place d'un groupe de travail, une annonce déjà faite sur d'autres dossiers sensibles !

Puis, pour répondre au reproche d'inertie fait à la POL sur la question des friches industrielles, le président Allard a souhaité rappeler toutes les actions menées par la communauté depuis 15 ans. Ne revenons pas sur la réhabilitation de l'usine Vaugelade dont l'initiative et le financement, quoi qu'il en dise, sont à mettre au compte d'Hermès. Retenons le réaménagement d'une partie de l'usine COFPA pour les ateliers techniques de la POL ; mais il s'agissait ici de bâtiments en

très bon état et sans valeur patrimoniale. Quant à l'usine du Bouchet (St-Brice), aux anciennes usines Ménigault, Pérucaud et Lagarde, elles ont été purement et simplement rasées. A leur place, la seule création est le boulodrome des Seilles et son parking.

Pierre Allard a aussi cité l'étude sur *la requalification des friches industrielles des bords de Vienne*, réalisée pour la POL, en 2005, par des étudiants de l'université de Tours. Il n'en a retenu qu'un chiffre : 30 millions d'euros pour transformer les bords de Vienne ! De quoi décourager toute initiative de réhabilitation. Mais cette estimation vertigineuse, nous ne l'avons pas trouvée dans le rapport des étudiants tourangeaux ! En revanche nous y avons lu une excellente analyse de la question des friches industrielles. « *Elles sont des lieux identitaires forts... Les réhabiliter c'est garantir l'identité et l'attractivité de la commune, c'est à dire concilier préservation de la qualité de vie du territoire et soutien au développement économique et démographique...* Ainsi la réutilisation de ces espaces déjà bâtis évite de gaspiller et de grignoter l'espace naturel, et permet également de les promouvoir en faisant connaître l'originalité du territoire... Requalifier ces bâtiments contribuerait à recoudre le tissu urbain en rétablissant des liens entre le centre-ville et la Vienne... »

Après l'analyse, le rapport insistait sur la nécessité d'un plan global d'action, donnait un cadre précis d'intervention et faisait des propositions concrètes. Pourquoi durant quinze ans la communauté de communes n'a-t-elle tiré aucun parti de ce remarquable travail ? Aujourd'hui encore, nous ne disposons d'aucun projet d'ensemble pour la mise en valeur des bords de Vienne. La POL doit sans tarder s'atteler à ce dossier, donner des perspectives, établir un projet qui prenne en compte les aspects patrimoniaux mais aussi environnementaux et économiques. Elle ne doit plus se contenter d'une politique à court terme, « au coup par coup », au risque d'être toujours en retard comme c'est le cas pour l'usine des Seilles.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Saint-Junien dit non aux néonicotinoïdes !

écrit par Yoann Balestrat | 23 avril 2021



Plus de 1 220 études scientifiques, réalisées dans le monde entier, établissent de façon implacable les effets hautement toxiques des néonicotinoïdes sur les abeilles et les pollinisateurs sauvages, mais aussi les invertébrés aquatiques et terrestres, les poissons, les amphibiens, les oiseaux... De premières études apparaissent concernant les effets sur la santé humaine.

En vertu d'une loi adoptée en 2016, l'utilisation de ces pesticides dévastateurs a été interdite à compter du 1^{er} septembre 2018 (avec des dérogations possibles jusqu'au 1^{er} juillet 2020). Mais le Gouvernement a présenté le 3 septembre dernier un projet de loi pour pouvoir réautoriser par arrêté ministériel l'usage de ces produits à toute culture.

Tout cela révèle que rien n'est fait pour accompagner le développement d'un modèle agricole fondé sur des pratiques respectueuses de l'environnement et que la pression des lobbies de l'agrochimie porte ses fruits.

Les six élu-e-s du groupe « Énergie citoyenne – Écologie Solidarité Démocratie » ont donc proposé l'adoption d'une motion par le conseil municipal pour marquer l'opposition de la cité gantière à cette réautorisation. Cette démarche a été soutenue par les membres de la majorité ; nous les en remercions. Vous trouverez le texte adopté et des informations complémentaires sur le sujet ci-dessous.

Poursuivons et amplifions à la mobilisation citoyenne pour faire échec à cet inacceptable et dangereux retour en arrière !

- Vœu du conseil municipal, adopté le 17 septembre 2020 : [Voeu-neonicotinoïdes \(pdf\)](#)
- Article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime : [L.253-8 Legifrance](#)
- Projet de loi : [Projet Loi Ass-Nat](#)

Autres ressources utiles :

- *Et le monde devint silencieux, Comment l'agrochimie a détruit les insectes*, Stéphane Foucart (Seuil, 2019)
- Appel scientifique pour restreindre les néonicotinoïdes (revue Science, juin 2018) : [Article ScienceMag](#)
- *Evaluation mondiale intégrée de l'impact des pesticides systémiques sur la biodiversité et les écosystèmes*, par la Task Force on Systemic Pesticides : [Évaluation Mondiale Intégrée](#)
- *Mise à jour de l'évaluation mondiale intégrée de l'impact des pesticides systémiques sur la biodiversité et les écosystèmes*, par la Task Force on Systemic Pesticides : [TFSP-Faits-saillants-WIA2-FINALE.pdf](#)
- Néonicotinoïdes : malgré le moratoire de l'UE, un risque persiste pour les abeilles (CNRS) : [un risque persiste pour les abeilles](#)
- Où sont passés les oiseaux des champs (CNRS) : [ou-sont-passes-les-oiseaux-des-champs](#)
- Les insectes pourraient disparaître d'ici un siècle : [Disparition insectes](#)
- Le déclin mondial de l'entomofaune (revue Biological Conservation, en anglais)
- Betteraves : le Modef revendique un prix minimum plutôt que les néonicotinoïdes : [Article Modef](#)
- Les abeilles sont toujours exposées aux néonicotinoïdes (Dossier de l'UNAF) : [enquête_en_france_les_abeilles_sont_toujours_largement_exposées_aux_neonicotinoides_.pdf](#)
- Tous les dossiers de Générations Futures sur les néonicotinoïdes : [generations-futures.fr](#)
- Tous les dossiers de la Fondation Nicolas Hulot sur les néonicotinoïdes : [fondation-nature-homme.org](#)

Articles récents

- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 16 décembre 2025](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025](#)
- [Faire du vélo à Saint-Junien... Une vraie gageure, un grand danger !](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025](#)

Archives

- [décembre 2025](#) (2)
- [novembre 2025](#) (3)
- [octobre 2025](#) (2)
- [septembre 2025](#) (1)
- [juin 2025](#) (6)
- [mai 2025](#) (1)
- [avril 2025](#) (2)
- [mars 2025](#) (3)
- [février 2025](#) (2)
- [janvier 2025](#) (1)
- [décembre 2024](#) (2)
- [novembre 2024](#) (4)
- [juin 2024](#) (3)
- [mai 2024](#) (1)
- [avril 2024](#) (2)
- [mars 2024](#) (3)
- [février 2024](#) (5)
- [décembre 2023](#) (1)
- [novembre 2023](#) (2)
- [septembre 2023](#) (1)
- [juin 2023](#) (1)
- [mai 2023](#) (2)
- [avril 2023](#) (3)
- [mars 2023](#) (1)
- [février 2023](#) (2)
- [janvier 2023](#) (1)
- [décembre 2022](#) (5)
- [novembre 2022](#) (2)
- [septembre 2022](#) (1)
- [juillet 2022](#) (3)
- [juin 2022](#) (3)
- [avril 2022](#) (2)
- [mars 2022](#) (2)
- [février 2022](#) (2)
- [janvier 2022](#) (2)
- [décembre 2021](#) (1)
- [novembre 2021](#) (2)
- [octobre 2021](#) (1)
- [septembre 2021](#) (1)

- [juin 2021](#) (1)
- [mai 2021](#) (2)
- [avril 2021](#) (3)
- [mars 2021](#) (5)
- [février 2021](#) (3)
- [décembre 2020](#) (2)
- [novembre 2020](#) (2)
- [octobre 2020](#) (3)
- [septembre 2020](#) (1)
- [juillet 2020](#) (1)
- [juin 2020](#) (6)
- [mai 2020](#) (1)
- [avril 2020](#) (1)

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)